



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 JUIN 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Michel FRUGIER
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
5	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	ONTEX	CARRIER Christiane	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°2
16	SAINT OURS	ALLARD Louis	
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VIONS	ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la délibération n°2
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO

21 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du mardi 27 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et sept projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2025  
Exécutoire le : 12 JUIN 2025  
Publiée / Notifiée le : 12 JUIN 2025  
Visée le : 10 JUIN 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°2025-020 :

#### **Confortement de la promenade du Lac sur les communes d'Aix-les-Bains, Tresserve et Viviers-du-Lac – Lot 1 : secteur Sud et Lot 2 : secteur Nord - Attribution**

Monsieur le Président rappelle le projet de confortement de la promenade du Lac sur les communes d'Aix-les-Bains, Tresserve et Viviers-du-Lac.

Le projet de travaux de confortement de la promenade du lac se situe en contrebas de la RD1201, entre la Plage du Rowing et le restaurant « La Maison des Pêcheurs ». Différentes études ont fait la synthèse des dysfonctionnements rencontrés et ont permis de présenter des solutions de confortement et réhabilitation des ouvrages.

Les travaux consistent en la réparation et le confortement de la promenade, avec la mise en place d'un nouveau muret préfabriqué (plus profond que l'existant), et l'approfondissement du muret existant par le biais d'une maçonnerie. Dans les 2 cas, un travail sur les enrochements sera également effectué. Les travaux se décomposent comme suit :

- Environ 1000ml sur la partie Nord de la promenade (entre la plage du Rowing et le Lido).
- Environ 1250ml sur la partie Sud de la promenade (entre le Lido et le restaurant des Pêcheurs).

Monsieur le Président rappelle que le bureau d'étude SAFEGE (SUEZ Consulting) est Maître d'œuvre sur cette opération.

Le présent marché consiste en deux lots, avec une variante imposée sur chaque lot pour la réduction de gaz à effet de serre d'au moins 20% minimum avec la fourniture et mise en place d'enrobés dit « bas carbone » :

- Lot 1 : secteur Sud (estimation de 835 783.70 € HT pour la base et 1 070 158.70 € HT pour la variante),
- Lot 2 : secteur Nord (estimation de 908 452.00 € HT pour la base et 1 095 952.00 € HT pour la variante).

La date de remise des plis a été fixée au lundi 12 Mai 2025 à 12h00 au plus tard.

Au total 3 offres de base et 4 offres variantes ont été reçues pour chaque lot.

Au vu des critères d'attribution (40 % prix, 50% valeur technique et 10% valeur environnementale) et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 27 mai 2025 propose de retenir :

- Pour le lot 1 : l'offre de base du Groupement GUINTOLI – NGE Routes pour un montant de 669 369.25 € HT ;
- Pour le lot 2 : l'offre de base du groupement FONTAINE TP – SAS Mauro – SAS SABAUDIA TP pour un montant de 899 908.57 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont inscrits au budget Tourisme 2025 : 143-252.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché aux groupements précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les groupements indiqués.

Aix-les-Bains, le 3 juin 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 3 : Marché n.2025-020 : Confortement de la promenade du Lac sur les communes d'Aix-les-Bains, Tresserve et Viviers-du-Lac - Lot 1 : secteur Sud et lot 2 : secteur Nord - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/06/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/06/2025

---

**Numéro de l'acte :** d5500 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250610-d5500-DE

---

**Date de décision :** 10/06/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)